



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 février 2021

n° 023-21 C

Objet : RD - Approbation d'une convention financière relative au versement d'une avance remboursable entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges

- date de convocation le 05 février 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi onze février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Alain Thieffinat

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois -

Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier -

Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt -

Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori -

Alexandra Turnar

Corinne Charles - Lionel Mithieux - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Catherine Mainier

Michel Dyen

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Jean-Maurice Venturini

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Christèle Blambert à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Isabelle Dunod à Claudine Bonilla - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Alain Thieffinat - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

- conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 février 2021

délibération n° 023-21 C

objet **RD - Approbation d'une convention financière relative au versement d'une avance remboursable entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, en lien avec Serge Tichkiewitch, vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, rappelle que Grand Chambéry intervient financièrement à 100 % (compétence à la carte) pour la partie Aillons-Margeriaz au sein du Syndicat mixte des stations des Bauges (SMSB).

Fin janvier 2021, après analyse de la situation financière du syndicat mixte, du contexte de crise sanitaire qui impacte la trésorerie du syndicat et compte tenu du déploiement d'opérations d'investissement nécessaires au projet de diversification et de revitalisation de la station d'Aillons-Margeriaz (AM) et dans l'attente de la définition d'une stratégie financière et de l'ingénierie financière mise en œuvre (autofinancement/emprunt), il est nécessaire d'explorer toutes les possibilités de financement qui s'offrent au syndicat mixte et à Grand Chambéry pour sécuriser la couverture des besoins de trésorerie du syndicat pour la mise en œuvre de cette compétence à forts enjeux et potentiel de développement.

Deux possibilités sont à rappeler :

1) Vote et mise en œuvre directement par SMSB d'avances de trésorerie non budgétaires entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre

Cette solution s'inscrit dans le cadre du décret-loi de 1926 autorisant les avances de trésorerie non budgétaires entre les budgets principaux et les budgets gérés en régie à autonomie financière. Ces avances doivent être soldées au 31 décembre chaque année.

La situation instantanée de la trésorerie des budgets de SMSB au 1^{er} février 2021 est la suivante :

- budget principal SGR (Savoie Grand Revard) +AM (Aillons-Margeriaz) : 886 k€,
- budget annexe nordique : 383 k€,
- budget annexe alpin AM : 13 k€.

Le syndicat peut ainsi agir rapidement en cas de nécessité de trésorerie notamment sur le budget alpin AM. Il s'agira d'une action de très court terme, non budgétaire et présentant un caractère infra-annuel.

2) Vote par Grand Chambéry d'une avance de trésorerie budgétaire de 1 000 000 €

Cette avance financière consentie par Grand Chambéry a pour objectif de sécuriser le préfinancement budgétaire à court terme des projets d'investissement prévus sur les années à venir avant le versement des subventions des partenaires financiers (Région/Département).

La convention annexée précise les conditions d'octroi et les modalités de remboursement par SMSB.

Les opérations d'investissement concernées et identifiées à ce jour sont les projets :

- du Pays Suspendu des Géants à AM 1000 (solde),
- du réaménagement de l'espace débutant à AM 1400 (solde),
- de réhabilitation des bâtiments de Margeriaz et Aillon 1000,
- du futur pôle glisse à AM 1000,
- et tout autre projet en cours ou à venir sur le périmètre d'Aillons-Margeriaz.

Cette avance, d'un montant maximum de 1 000 000 €, pourra être versée en plusieurs fois (droits de tirage) en fonction des besoins de financement des projets en cours de réalisation par le syndicat mixte.

L'échéance de remboursement de cette avance par SMSB à Grand Chambéry est fixée au 31 décembre 2025, date du terme de la convention.

Le processus budgétaire 2021 de Grand Chambéry étant finalisé lors de l'identification précise de ce besoin (avis de la commission des finances du 26 janvier 2021 et de la Conférence des maires du 28 janvier 2021 sur les équilibres présentés n'intégrant pas cette somme), la régularisation budgétaire de ce dispositif par décision modificative sera proposée à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'activités et de sports de loisirs de montagne,

Vu les statuts du Syndicat mixte des stations des Bauges,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'octroi par Grand Chambéry d'une avance budgétaire de 1 000 000 € à SMSB et la convention financière ci-annexée relative aux modalités de versement et de remboursement (au plus tard au 31 décembre 2025),

Article 2 : demande à SMSB de prévoir cette somme à son budget primitif 2021 qui sera voté début mars 2021 au plus tard,

Article 3 : précise qu'une décision modificative sera proposé à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire de Grand Chambéry afin d'intégrer au budget 2021 l'inscription de cette avance de 1 000 000 € en dépenses et en recettes au chapitre 27 de la section d'investissement du budget général,

Article 4 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et les documents à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 023-21 C

Objet de l'acte : RD - Approbation d'une convention financière relative au versement d'une avance remboursable entre Grand Chambéry et le Syndicat mixte des stations des Bauges

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 7 - Avances

Date de l'acte : 11 février 2021

Annexe(s) : Projet convention financière

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210211-lmc1H24949H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24949H1

Date de transmission en Préfecture : 12 février 2021

Date de réception en Préfecture : 12 février 2021

Période d'affichage : du au